



LA P I O C H E



BULLETIN DE LIAISON DE L'UNION FRANÇAISE DES TELEGRAPHISTES

MEMBRE DE L'EUEN

Station officielle : F8UFT

UFT : 72 Chemin de Bellevue
83500 LA SEYNE SUR MER

Présidents d'honneur : F9IQ
F6CEL

Domiciliation : B N P - Agence ORNANO
263, rue d'Ornano - 33000 - BORDEAUX

N°3/92
Composition FE10IE
Tirage F2AI
Expédition FF1NEH

EDITORIAL

Notre 7ème A. G. vient de se terminer et une grande partie de ce numéro y est consacré pour vous informer le plus complètement possible. Une fois de plus cela a été l'occasion de se revoir pour certains ou de se connaître après de longues années de QSO CW pour d'autres, tout cela dans l'ambiance particulière propre aux A G UFT.

Le bureau s'est encore un peu plus regroupé dans le Sud Est avec l'arrivée de notre nouveau secrétaire - F6HBR qui succède à FD10EB. Merci, Dominique, pour ton excellent travail tant dans la rédaction de "La Pioche", que dans celle de "CW INFOS". Tu vas enfin pouvoir dormir sans craindre les coups de téléphone vindicatifs et les lettres disons "inamicales" iront dans une autre boîte !

Au cours de la réunion de la commission HF de l'ARU Région 1 qui a eu lieu à Vienne les 28 et 29 Mars, l'association autrichienne a demandé s'il n'était pas possible de supprimer la CW à l'examen. Cette idée a été rejetée mais cela prouve que nous devons rester vigilants. Nous ne devons pas nous contenter de nous réfugier derrière une réglementation qui, pour l'instant, conserve la télégraphie à l'examen. Bien entendu, nous ne sommes pas non plus contre tel ou tel mode de transmission. Notre devoir est de propager la CW en particulier en encourageant les débutants qu'ils soient français ou étrangers. Lorsque nous les entendons lancer leurs premiers CQ à une vitesse souvent bien en-dessous de celle de l'examen nous devons prendre la peine de leur répondre. Nous ne ferons peut être qu'un seul QSO en une heure au lieu de plusieurs mais disons-nous bien que c'est un placement ; cet OM encouragé par sa première réussite reviendra sur l'air, si vous ne l'aidez pas, il rangera le manip au fond du tiroir et branchera son micro. Qui contacterez-vous dans quelques années ?

Sur ces bonnes paroles le bureau et moi-même vous souhaitons d'excellentes vacances avec ou sans radio (mais j'ai entendu des fous qui font de la CW en roulant, j'en ai même vus !). Profitez-en pour nous envoyer quelque chose à publier et propagez notre virus partout où vous passerez.

F6AXX

COMPTE RENDU DE L'A.G.

Certains étaient venus de fort loin (MANCHE, VOSGES) pour assister à cette 7ème assemblée générale de l'UFT à MONLEZUN dans le Gers.

Cette année, c'est Claude F6DJB qui en fut le maître d'oeuvre. Près de 60 membres étaient présents et 126 avaient envoyé un pouvoir. F1FOD, Président du REF, mais aussi membre UFT n'a pu venir pour des raisons familiales et s'est fait représenter par F6DJB D.R. Midi Pyrénées. F1JNP Président de l'URC et FD10MV Président du REF 32 étaient parmi nous.

À 10 heures, après les souhaits de bienvenue et la présentation du bureau, une minute de silence est observée à la mémoire de F6HOI UFT 316 qui nous a quitté récemment puis F6AXX rappelle l'ordre du jour.

Principaux points du rapport moral :

- Situation des membres à la date de l'A.G. = 391 cotisants dont 44 non encore à jour pour 1992, ce qui est un net progrès car 104 n'étaient pas à jour au moment de l'A.G. 1991, 137 membres nous ont quitté pour des raisons fort diverses : décès (12), démission, non renouvellement de la cotisation etc... Depuis la dernière A.G. nous avons enregistré 65 nouveaux membres représentant différents pays : DJIBOUTI, SENEGAL, GRANDE BRETAGNE, RUSSIE, GABON. Une action a été menée pour demander aux étourdis de se mettre à jour et à ceux qui n'ont pas renouvelé l'an dernier les raisons éventuelles qui ont motivé leur décision. De nombreuses réponses ont été reçues d'où il ressort qu'aucun grief important n'est formulé envers l'UFT. Nous tiendrons compte bien entendu des remarques qui ont été faites. Des 30 membres fondateurs, il n'en reste plus que 20, certains ont démissionné, ou pire, n'ont plus donné de nouvelles, on peut se demander quelles étaient leurs motivations.

- La Pioche. Vous avez tous remarqué les efforts faits pour en améliorer la qualité. Il faut en remercier Patrick FE10IE ainsi qu'Hélène son YL qui tape le bulletin de ses doigts agiles ! N'oublions surtout pas F2AI qui se débrouille pour nous en faire gratuitement le tirage nous permettant ainsi de faire une économie très importante.

- QSL UFT. Avec la collaboration d'OGS, nous avons élaboré cette QSL réclamée depuis longtemps. Plus de 35000 ont déjà été diffusées.

- ANNUAIRE DES MEMBRES. Il a été édité en début d'année et une nouvelle édition sortira en 1993 afin que vous ayez toujours une liste à jour.

- PIN'S UFT. 1000 exemplaires ont été fabriqués et sont disponibles auprès de F6IIE ou du trésorier.

- Relations avec le REF et l'URC. Elles sont bonnes malgré quelques divergences avec le REF au sujet de l'accès du 28 Mhz sans CW (voir par ailleurs la position du REF à ce sujet). F6AXX tient tout de même à préciser que nous ne devons pas nous réfugier derrière la réglementation actuelle qui maintient la CW à l'examen et qui peut évoluer dans un sens qui nous est défavorable.

- Formation des jeunes. Notre rôle est d'intéresser les jeunes à la CW si nous voulons que ce mode de trafic demeure sur les bandes il faut que nous prenions tous un peu de notre temps pour former les débutants. F9IQ a lancé un appel à ce sujet, il n'a reçu que deux réponses. Vous avez certainement des idées sur la question, n'hésitez pas à les faire connaître. F5ZV, non membre UFT, a développé à notre profit un logiciel permettant l'apprentissage de la CW et l'entraînement au trafic. Diffusez-le à tous ceux qui ont l'intention de passer leur examen, c'est un moyen moderne et efficace qui est mis à votre disposition.

- Concours UFT. Nous avons essayé d'en améliorer le règlement mais il ne donne pas encore satisfaction. Un groupe de travail dirigé par F6BQY a été mis en place afin de vous proposer un règlement définitif pour cette année.

Il y a encore beaucoup de choses à faire, nous avons des idées mais il faut nous aider par vos critiques, vos remarques et vos idées personnelles, tout cela dans le but de faire progresser notre UFT.

FE10IE nous commente le rapport financier dont vous verrez le détail plus loin, puis nous entendons les conclusions des deux commissaires aux comptes (F2AI, F6ENO).

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité.

- Cotisations 1993 : FE10 rappelle que depuis plusieurs années la cotisation est de 70 francs. Elle a été portée à 80 francs pour 1993.

- Résultat des élections : les 154 suffrages exprimés représentent 40 % des membres à jour de cotisation. ont obtenu :

F6DJB, F6HBR, F1HEW, FE1OIE : 150 Voix.

Ils remplacent les membres suivants : F1LGE (démissionnaire), F3CY (plus de nouvelles depuis l'AG 1990 et non à jour de cotisations), FE1OIE (sortant) et F5IN (sortant).

- A G 1993 : deux dossiers ont été déposés : celui de F1MNW pour TOULON et celui de FD1NQL pour AUXERRE. Après présentation des projets et vote il a été décidé que :

- l'A. G. 1993 aura lieu à AUXERRE, (89)
- l'A. G. 1994 aura lieu à TOULON (83)

- Résultats des concours et challenges. F6BQY annonce le classement du dernier concours UFT et remet la coupe à FD1PXP. Les autres récompenses seront envoyées à leurs bénéficiaires. Il y a trois gagnants ex aequo au challenge 80 mètres : F6AFF, F6BSP et F6IOP, ils recevront tous les trois un produit du GERS. A ce jour, F6DDR ne nous a pas encore donné les résultats du challenge 40m, nous prions les participants de bien vouloir nous en excuser.

- Activités et expéditions : F6IIE nous développe ce point en rappelant que l'indicatif F8UFT est à la disposition des membres qui en feront la demande pour être utilisé lors des concours et activités diverses. Une "charte" a été élaborée à ce sujet et elle est à la disposition de ceux qui veulent se servir de notre indicatif. L'UFT est en mesure d'aider les activités et expéditions CW (QSL, participation aux frais). L'étude d'un KIT ORP est en cours et il sera mis en circulation avant la fin de l'année.

- Président d'honneur de l'UFT : Acceptation du principe de donner cette distinction aux Présidents de l'UFT qui ont quitté leurs fonctions (sans partir avec la caisse !).
Gishain F6CEL est nommé Président d'honneur de l'UFT à l'unanimité.

- Règlement du concours UFT : Un groupe de travail est mis sur pied pour étudier un règlement définitif. Personne ne s'étant porté volontaire dans la salle c'est F6BQY qui se charge de cette tâche.

- Questions diverses : Lecture des questions diverses, voir le résumé dans ce numéro

A 12H 30, F6AXX conclut en remerciant les participants et donne la parole à F6DJB pour la suite des réjouissances.

Nous nous sommes séparés en fin d'après-midi sans avoir réussi à dévorer et à boire toutes les spécialités Gasconnes qui nous étaient présentées. Un grand merci à Claude qui s'est dépensé sans compter ainsi qu'à toutes son équipe. Le relais est passé à Maurice FD1NQL qui réussira tout aussi bien nous en sommes certains. Dès à présent réservez le week-end de PAQUES 1993 où nous nous retrouverons encore plus nombreux.

AGCW - CONCOURS MANIPULATION MANUELLE

Ce concours a lieu le premier samedi du mois de septembre cette année ce sera donc le 5 septembre.

- Horaire : 1300 à 1600 UTC
- Mode : CW, manipulation manuelle uniquement
- Fréquence : 7010 à 7040
- Classes :

A	5 W maxi
B	50 W maxi
C	150 W maxi
D	SWL

- Reports : RST + Nr du QSO + Classe + Prénom + Age (les YL passeront XX)
(exemple : 599001/B/André/45)

- Points :

QSO	Classe A avec classe A =	9 Points
QSO	Classe A avec classe B =	7 Points
QSO	Classe A avec classe C =	5 Points
QSO	Classe B avec classe B =	4 Points

QSO Classe B avec classe C = 3 Points

QSO Classe C avec classe C = 2 Points

- Compte-rendu : Doivent figurer : Heure du QSO, Bande, Indicatif, etc...descriptif de l'émetteur, calcul des points, déclaration sur l'honneur du respect du règlement (pas d'utilisation de vibro, manip électronique, à mémoire, aide à la réception ...)

SWL : indicatif des deux stations et reports échangés.

- Résultats : paraîtront dans AGCW info et pourront être obtenus contre SAE et IRC.

- Date limite d'envoi : 30 SEPTEMBRE à

F. W. FABRI

DF10Y

Wolkerweg 11

D/W - 8000 MUNCHEN 70

ALLEMAGNE

AG 1992 - QUESTIONS DIVERSES

Une quarantaine de "questions diverses" ont été formulées, que leurs auteurs soient ici remerciés de l'intérêt qu'ils portent à notre association. Afin de ne pas y consacrer un numéro complet de "La Pioche", vous trouverez ci-dessous un résumé des questions regroupées par thème avec les réponses.

Q : CONCOURS UFT : Trouver une autre date, modifier les horaires, motiver les stations d'outre-mer, intéresser un peu plus les non-membres.

R : Toutes ces remarques ont été transmises à F6BQY qui va essayer de vous proposer un règlement définitif du concours UFT afin de le rendre plus attrayant et d'intéresser un maximum de stations. Il est encore temps de lui envoyer vos idées.

Q : DIPLOMES UFT : Permettre aux étrangers d'obtenir notre diplôme ; Créer un diplôme correspondant à un nombre de stations contactées plutôt qu'à un nombre de QSO.

R : Cela ne semble pas poser de problème particulier si ce n'est celui du coût d'impression du diplôme. Le bureau étudie la question.

Q : BULLETIN F8UFT : Demander que les "FB" puissent donner leur contrôle à la suite du bulletin F8UFT sur 80 m ; Nouvelle procédure d'appel avant la diffusion ; QSL succinct à l'issue de la diffusion car les dernières stations perdent patience ; vitesse de transmission trop rapide ; possibilité de se faire remplacer pour donner le QSL en cas d'absence.

R : La dérogation obtenue pour F8REF n'est pas applicable à F8UFT, ce problème devrait trouver sa solution avec la parution du décret tant attendu sur l'élargissement des bandes attribuées aux "FB". Il a été demandé aux diffuseurs (F6CEL, F6DDR) de tenir compte des remarques concernant la vitesse et la brièveté des QSL.

Une liste d'appel est désormais transmise avant la diffusion, ce qui a pour autre avantage d'occuper la fréquence. Le principe du remplacement pour donner le QSL n'a pas été retenu.

Q : Création d'une rubrique concernant les anciens radios de la Marine Nationale des années 45 à 50 (FB1OBL)

R : Pas de problème, responsable de la rubrique : FB1OBL.

Q : Lieu de l'A. G. : Trouver un point central pour toutes les A. G.

R : Non. Il faut favoriser tour à tour toutes les régions et permettre ainsi à des équipes entreprenantes de pouvoir s'exprimer.

Q : Cotisation : 1/2 tarif pour invalides, chômeurs etc... Pour les nouveaux adhérents, tenir compte de la date. Cotisations des membres étrangers.

R : Le 1/2 tarif n'a pas été accepté en raison de la modicité de la cotisation. Les dossiers déposés au cours du dernier trimestre sont "à jour de cotisation" jusqu'à la fin de l'année suivante; Le principe a été adopté d'aider les membres étrangers qui auraient des difficultés pour régler leurs cotisations, chaque cas sera soumis au bureau.

Q : G-ORP-CLUB : rapportement avec ce club.

R : Excellente idée ! Des échanges fructueux devraient pouvoir être faits avec ce club ou d'ailleurs de nombreux membres UFT sont inscrits. F6AXX prendra contact avec le représentant du G-ORP-Club en FRANCE.

Q : Formation des jeunes : Possibilité d'entraîner en CW des novices FA entre 144.060 et 144.090 ; Perfectionnement des opérateurs.

R : Pourquoi ne pas entraîner les "FA" dans la portion de bande qui leur est réservée ? Le perfectionnement des opérateurs est le devoir de tous les membres.

Q : QSL UFT : Proposition de modification (macaron plus petit etc...); Attendre les nouveaux indicatifs.

R : La QSL UFT ne sera pas modifiée pour l'instant car elle convient à la quasi totalité des membres. Les indicatifs risquent de rester inchangés quelques années, de plus, c'est une question de consommation personnelle.

Q : TECHNIQUE : Schéma de mobile ORP 7 Mhz.

R : Avis aux amateurs ! Si un schéma ou un montage simple et facilement reproductible nous est proposé il paraîtra dans la Pioche.

Quelques autres questions a caractère général ont été posées (QSL à destination de l'ex URSS, réglementation sur les réalisations OM etc), les réponses peuvent être trouvées auprès des associations Nationales et non de l'UFT.

Un récapitulatif complet des questions avec l'indicatif de leurs auteurs ainsi que des réponses pourra être obtenu auprès du secrétariat en joignant une enveloppe timbrée.

RAPPORT FINANCIER 1991 DE FE10IE

SOLDE AU 1/7/91 (Changement de trésorier) 26 973,11

DEPENSES :

Cotisations REF	150,00
Coups Concours	321,10
Fonctionnement	8 977,16

RECETTES :

Cotisations	12 675,00
Dons	690,00
Diplomes	150,00

MOUVEMENTS DE FONDS

Virement du Compte banque au livret PTT	10 090,00
---	-----------

SOLDE BANQUE 21 039,85

; SOLDE LIVRET PTT 16 366,75

TOTAL UFT au 31/12/1991 37 406,60

RESULTAT CONCOURS UFT 1991

(CALL, POINTS, NOMBRE QSO, NOMBRE MULTI)

1	F6CEL	174 824	297	164	35 FD1EOB	13 988	57	52
2	FF3RM *	147 582	262	162	36 FE1LN	13 515	60	51
3	F8UFT*	121 360	207	148	37 F1NTT	13 475	59	48 <u>ORP 5W</u>
4	FD1PXP	102 948	188	138	38 F5YK	13 152	54	48
5	FD1NQL	101 438	186	134	39 FD1PTY	12 596	63	47
6	F1HJZY	83 790	161	126	40 F1HR	11 956	50	49
7	FD1QIE	82 280	187	121	41 HB9CRX	11 224	60	46 <u>ORP 4w</u>
8	FD1NCU	72 828	148	119	42 ?????	10 265	53	45
9	FD1PBM	72 594	171	111	43 *FB1MPA	9 900	52	45
10	F1MGZ	64 602	134	111	*1er FB ORP 10 W			
11	F9IQ	62 424	150	108	44 F D1RVL	9 856	50	44
12	F6DXB	56 472	130	104	45 F 1LPY	9 801	117	99 <u>NM</u>
13	F6BQY	56 100	122	102	46 FF1POI	8 692	48	41
14	F6HWU	52 530	130	102	47 F2AI	8 400	50	40
15	F9 QI	47 785	116	95	48 F2FX	7 800	43	39
16	F6ERZ	46 930	117	95	49 WBKV	7 728	30	28 U S A
17	FD1OJL	42 097	103	89	50 F8TM	6 300	40	35 <u>86 Ans 1</u>
18	F6AAS	41 940	107	90	51 F1JLV	5 609	82	71 <u>NM</u>
19	F1LBD	41 741	118	84	52 F6GPQ	4 988	37	29
20	F6BDM	38 556	117	84	53 F6AFF	4 088	28	28
21	F6ACW	35 559	118	81	54 FE1NLX	3 699	25	27
22	FE1MYW	34 080	105	80	55 F5YG	3 510	31	26
23	F6CCZ	33 360	93	80	56 FE1JQG	3 458	30	26
24	F6HKS	32 370	104	78	57 LD2FCA	3 136	59	56 <u>NM</u>
25	F6BSP	32 314	100	78	58 F6HKD	2 645	28	23
26	F6BPO	30 168	88	72	59 DK1FR	2 304	55	48 <u>NM</u>
27	FD1PQX	26 128	80	71	60 F6ETI	121	12	11 <u>NM</u>
28	FD1ODX	24 187	84	67				
29	F6GAHX	23 316	87	67				
30	DJ9SB	18 096	65	58				
31	FM5CW*	16 286	114	34	* FF3RM	<u>M_OP</u>		
32	F5MN	15 345	70	55	* F8UFT	<u>H_CP</u>		
33	F6HSH	15 174	68	54	* FM5CW	<u>FM</u>		
34	F5CD	14 946	71	53				

SWL : ONL 383 32 156 100 78

LOGS pour contrôle : F6HIE (85 QSOs)
FD1OAV (78 QSOs)

RECOMPENSES : F6CEL ayant déjà gagné le concours, c'est

FF3RM qui remporte la clé Bencher,

FD1PXP gagne la Coupe

FB1MPA reçoit la Coupe du 1er FB offerte par le "3A CW GROUP"

Nous regrettons qu'aussi peu de stations FB et SWL aient envoyé un C. R.

CLASSEMENT DU DIPLOME "CENTURY OF IT" - 15 AVRIL 1992

		n° UFT	POINTS			
1er	F3DM	57	588			<u>21è EX AEQUO</u>
2è	DE0DXM	156	515 (1er SWL)	F6DKV	015	107
3è	F6FCZ	190	405	F6HKD	021	107
4è	F9 IQ	004	378	FD1OIE	312	107
5è	F3MS	056	304 (S. K.)			<u>25è EX AEQUO</u>
6è	F6ALV	051	300	F6AAS	198	103
7è	F6CEL	012	251	F6ENO	017	103
8è	DK9EA	110	250			<u>28è EX AEQUO</u>
9è	F1NTT	380	237 (1er ORP)	F5QF	042	102
10è	F1NLX	161	201	FD1LJJ	336	102
11è	F2FX	230	200			<u>30è EX AEQUO</u>
12è	FD1PQX	427	163	F6E2P	094	101
13è	FD1ORT/DK2OK	429	143	FE1LET	214	101
14è	F6ACW	441	128			<u>32è EX AEQUO</u>
15è	FD1MAE	189	126	F6CZC	036	100
16è	FD1MNV	241	125	F6EQV	018	100
17è	F6CMC	130	120	FD1NVR	408	100
18è	G3CFG	272	117	F9PD	145	100
19è	FD1PXP	451	114	FD1PBM	244	100
20è	W8KV	086	112	F6IGF	154	100
				FE1JNE	045	100
				FB1NQL	310	100

F9IQ UFT 004 avec 537 Points vient se classer 2ème en date du 3 Mai 1992

CLASSEMENTS SPECIAUX

<u>DOM TOM :</u>	1er	FY4EE	UFT 237	66 Points
<u>Q R P :</u>	1er	F1NTT	UFT 380	237 Points
<u>80 METRES</u>	1er	F9IQ	UFT 004	130 Points
<u>40 METRES</u>	1er	F1NTT	UFT 380	231 Points
	2è	F9IQ	UFT 004	203 Points

RESULTATS OF THE 11. EUCW-CONTEST 1991

(OSO - POINTS / MULTI./ SCORE)

CLASS A

CLASS A (Suite)

1	G5LP	586/41/24026	17	P10DIN	102/15/1530
2	YU3EO	430/45/19350	18	DK9EA	77/17/1309
3	F8UFT	449/39/17511	19	HB9RE	81/15/1215
4	FD1NQL	382/32/12224	20	F6EQV	62/12/ 744
5	FE1MYW	242/33/ 7986	21	DL5DXX	49/10/ 490
6	Y21EF	170/28/ 4760	22	DJ6SI	58/ 8/ 464
7	DK5GD	192/23/ 4416	23	F5DE	53/ 7/ 371
8	DL5HL	153/25/ 3825	24	DF2SL	32/ 6/ 192
9	FD1OIE	147/26/ 3822	25	RA3LB	53/ 3: 159
9	F6AAS	147/26/ 3822			
11	FE1LIE	160/23/ 3680			
12	DF4QW	127/22/ 2794			
13	DL1RB	121/21/ 2541			
14	FD1OEB	114/21/ 2394			
15	OK1FRR	123/19/ 2337			
16	UB5JNW	122/16/ 1952			
			<u>CLASS B</u>		
			1	IK/DL1GBZ	288/37/10656
			2	DL6KCR/A	170/30/ 5100
			3	DL2LQC	121/26/ 3926
			4	DL6LBA	64/18/ 1152
			5	OK2BMA	77/12/ 924
			6	FD1NLX	75/ 9/ 675
			7	DK5VD	17/ 4/ 68
			8	PA3FSC	9/ 3/ 27

1er CLUB ; l'UFT avec F8UFT - FD1NQL - FE1MYW - F6AAS - FD1OIE - FE1LIE - FD1OEB - F6EQV - F5DE.

RESULTATS DU CHALLENGE 80 METRES

1er	F6AFF	369 Pts	28è	F1MGZ	100 Pts
	F6BSP	369 Pts	29è	FD1NVR	98 Pts
	F6IOP	369 Pts	30è	FD1RTH	93 Pts
4è	F1JJB	356 Pts	31è	F6AXX	89 Pts
5è	F6ALV	339 Pts	32è	F6IBR	71 Pts
	F6DCH	339 Pts		F8MA	71 Pts
	FD1OIE	339 Pts		HB9CRX	71 Pts
8è	F6BPO	312 Pts	35è	F1LBG	63 Pts
9è	F9OI	309 Pts		F6ACW	63 Pts
10è	F6DXB	258 Pts		FF3RM	63 Pts
11è	F9PD	254 Pts	38è	F1LAW	62 Pts
12è	DJ9SB	248 Pts	39è	F6ENO	58 Pts
13è	FD1XP ^P	241 Pts	40è	F6CMC	34 Pts
14è	F6AAS	240 Pts		OK1FR	34 Pts
15è	F1MHP	226 Pts	42è	F6IGY	33 Pts
16è	FD1NTN	223 Pts	43è	F1GNY	32 Pts
17è	F1MYW	203 Pts		F6DDR	32 Pts
18è	F1NZY	191 Pts		F6GOF	32 Pts
19è	F6HKD	161 Pts		F6HHV	32 Pts
20è	F6ILD	160 Pts	47è	F9IO	30 Pts
21è	F5QF	157 Pts		FD1PLC	30 Pts
22è	F5YG	135 Pts		FD1SBS	30 Pts
23è	F9WT	131 Pts		G4RJE	30 Pts
24è	F5YK	125 Pts		ON5ME	30 Pts
25è	F6HKS	122 Pts	52è	F1NTL	26 Pts
26è	F6FII	118 Pts		F5VV	26 Pts
27è	F1LET	101 Pts	54è	F6DUR	25 Pts

Les premiers ont reçu un produit du GERS dont la réputation n'est plus à faire.

Nous ne sommes pas en mesure de vous donner le classement du challenge 40 mètres. F6DDR ne nous les a pas encore communiqués.

Les bulletins F8UFT sont actuellement transmis par Gislhain F6CEL sur 40 et 80 mètres. Cela fait déjà plusieurs fois que nous lançons un appel pour trouver une liste de remplaçants de dernière minute, après tout Gislhain a bien le droit de prévoir une sortie le premier jeudi ou le premier dimanche du mois ! Que ces volontaires se fassent connaître auprès de F6AXX en indiquant leur numéro de téléphone, ils recevront systématiquement le bulletin par PTT et le responsable de la diffusion prendra contact avec eux quelques jours avant la date prévue s'il prévoit d'être absent. C'est le seul moyen d'avoir l'assurance d'une transmission régulière de F8UFT.

SUITE DES QUESTIONS DIVERSES

FD1NQL et des membres du radio Club FF1LBP ont posé les questions suivantes adressées en partie au Président du REF. En voici la teneur ainsi que, in extenso, les réponses de F1FOD :

1/ L'UFT doit-elle faire partie du REF ? En fait-elle partie ? Si elle fait partie du REF exiger la création d'une commission CW pour contrecarrer les projets de licence 10m sans CW.

2/ Quelle attitude doit adopter l'UFT vis à vis du REF qui renégocie des licences sans CW sur le 10 m avec l'administration. Poser publiquement la question à F1FOD (par ailleurs UFT) sur sa propre position et en tenir les conséquences à l'UFT.

Réponses de F6AXX :

- 1/ L'UFT est membre du REF (ainsi que l'URC).
- 2/ Courrier à adresser au Président du REF pour exprimer le point de vue de l'UFT et son mécontentement sur ce sujet.

Réponses de F1FOD :

- 1/- Dans l'état actuel de nos statuts (REF), l'UFT peut être membre du REF, au titre d'une personne morale.
 - Si le REF devient une Union, l'UFT pourra être une association membre de cette Union qui regroupera, par construction, des Associations.
 - Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, que l'UFT soit membre ou non du REF actuellement n'empêche pas des OM de créer, au sein du REF, une "commission CW", que ces OM appartiennent (ou non) à l'UFT !
 - La meilleure promotion d'une activité est une promotion active, positive, une promotion "contre", (exiger, contrecarrer) sera de toute façon moins efficace !
 - Il y a bien une commission ATEPRA ! J'ai dit la même chose à F3YX pour la TV.

2/ - A - Je suis CONTRE la suppression de la CW.

Je ne trafique pratiquement qu'en CW (du moins quand je m'occupais de moi ! maintenant je n'ai plus le temps de trafiquer du tout !) pour 2 raisons :

- Je n'ai pas d'antennes dignes de ce nom (!)
- ça ne fait pas de bruit pour les autres

Je suis pour TOUS les modes de modulation du plus simple au plus compliqué, sans aucune discrimination.

J'ai fait passer suffisamment d'articles CW et de "pub" pour l'UFT dans Radio REF me semble-t-il : ex "CW Infos" mensuel, "trafiquer en télégraphie F5ZV 10-91", "transceiver QRP CW 14 mhz F9RP 11-91" (entre autres).

Ma responsabilité de Directeur de la Publication m'amène à "couper parfois". N'oubliez pas que nous avons environ 10000 abonnés ... et plusieurs OM souhaitant me traîner devant les tribunaux ...

N'oubliez pas non plus que je n'ai jamais coupé un seul texte "vantant" l'UFT dans Radio REF, on me le reproche assez souvent.

-B- Je ne suis PAS POUR l'examen CW obligatoire pour l'accès au 28 Mhz. Pourquoi un examen CW et pas d'examen de PR, AMTOR, TOR, TV, SSTV, SATELLITE, FAX PHONIE (!) avec toutes les variantes de ces modes. Il vaut mieux avoir des OM radio amateurs, avec un certificat et une licence, sur 28 Mhz qu'une livraison d'intruders non amateurs.

N'est il pas préférable d'avoir des radioamateurs n'ayant pas passé l'examen CW sur le 28 Mhz que des intruders complets ?

Pour l'UFT les FA/FB/FC sont ils des radio amateurs ?

Un jour ou l'autre, le RR sera modifié (dans 5, 10, 20 ans ?) et l'examen de CW ne sera plus obligatoire.

Alors ne vaut-il pas mieux "simuler" cet état de fait (mentalement) et étudier POSITIVEMENT les meilleures actions pratiques pour promouvoir ce mode CW plutôt qu'entrer en guerre contre le REF ?

En tant qu'adepte de la CW, membre de l'UFT (si vous ne m'en excluez pas !) et membre du REF, j'ai répondu honnêtement. Et en tant que Président du REF, je suis à la disposition du Président de l'UFT pour toute action positive !

73 et bonne AG - F1FOD.

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES DEPUIS LA DERNIERE PIOCHE

N°	519	TK4MP	THOMAS	23.03.92
N°	520	FD1OWO	RENE	25.03.92
N°	521	FD1OGE	CLAUDE	17.04.92
N°	522	F3OA	MICHEL	17.04.92
N°	523	FD1OTZ	LAURENT	21.04.92
N°	524	F1EDK	JEREMIE	25.04.92
N°	525	F1OBK	DIDIER	08.05.92
N°	526	FD1SHK	GILBERT	08.05.92
N°	527	F8EP	ALEX	09.05.92
N°	528	FD1PWJ	ROGER	11.05.92
N°	529	F2PY	PIERRE	11.05.92
N°	530	FE1OHF	LOUIS	11.05.92

N°	531	FD1PHW	PHILIPPE	01.06.92
N°	532	F3ET	PAUL	01.06.92
N°	533	FD1SDT	PHILIPPE	01.06.92
N°	534	FD1SPW	DANIEL	01.06.92
N°	535	FD1NRJ	JEAN-JACK	10.06.92
N°	536	FE1LBM	PATRICK	11.06.92

N° 509 F11ORD est maintenant FD1SQA.

RENDEZ-VOUS AVEC LES MEMBRES DX

Le premier dimanche du mois sur 14052 à partir de 1500 UTC. Cela n'empêche personne de venir faire un tour sur cette fréquence n'importe quand, la propagation étant souvent excellente à courte distance.

F8UFT

Cet indicatif est à votre disposition pour les concours ou activités diverses. Prendre contact avec F6AXX.

Suite de "SI LES DEBUTS DE LA TELEGRAPHIE M'ETAIENT CONTES" par F6BSP

Télégraphie navale et sémaphorique

Lors de l'expédition des Argonautes, pour communiquer avec les vaisseaux de cette expédition, le fils d'ESON se servait d'une combinaison de feux et de banderoles diversement colorées.

C'est au Roi Georges II d'Angleterre (1633-1702) que l'on doit les premiers éléments d'une signalisation maritime régulière.

Les capitaines MARRYATT (anglais) et Reynold de CHAUVANCY font une application pratique de télégraphie maritime et inventent les codes commerciaux de signaux encore en usage.

Enfin, la TSF (!) et la radiogoniométrie sont venues apporter à la navigation un concours de plus précieux, la première en permettant aux navires de communiquer constamment avec d'autres stations, la seconde en offrant la possibilité de se diriger par tout temps.

Télégraphie sous marine

L'idée unitaire de liaison par ligne sous marine est attribuée au professeur russe SOEMMERING (1808). Après divers essais de WHEATSTONE (1837 à 1840), de O'SHAUGHNESSY (1839), de MORSE (1843), CORNELL pose le premier câble (1845) entre le fort Lee et New York. En 1848, ARMSTRONG immerge dans l'Hudson le premier câble isolé à la gutta-percha. Le premier câble entre la France et l'Angleterre fut immergé le 23 Aout 1850 par le chaland "Goliath" ; s'étant rompu pendant la pose il ne pu jamais fonctionner et on dut l'abandonner. Un second câble posé le 25 Septembre 1851 permit d'ouvrir le 13 Novembre la ligne au public : le câble étant toujours en service 80 années plus tard sans avoir été entièrement renouvelé.

En 1853, on immerge le premier câble entre l'Irlande et l'Angleterre; le 5 Aout 1853, après 4 essais infructueux, le premier câble transatlantique était posé entre Terre Neuve et Valentia (Irlande). L'exploitation des câbles était assurée soit en morse soit en hughes pour les lignes de peu de longueur, soit au récepteur à miroir, à l'ondulateur ou au siphon recorder pour les lignes de plus de 400 miles de développement

SI LA TELEGRAPHIE M'ETAIT CONTEE par F6BSP

Voici ce que l'on peut lire dans un article de J. J. VERDIER en 1933 :

Derniers perfectionnements de la télégraphie

Comme toutes les branches de la science, la télégraphie a fait de grand progrès au cours de ces dernières années ; Appareil BAUDOT. A citer, la normalisation de ses principes fondamentaux dans le service international ; l'impression en page ; la transmission automatique grâce aux perforateurs de bande, nouveaux régulateurs, traducteurs ; socles électro-moteurs.



Appareils télétypes : Appareils d'une manipulation extrêmement facile, et qui sont destinés à remplacer l'appareil HUGHES, appareil bruyant, lourd, encombrant, et qui exige un stage minimum de 15 à 18 mois pour en obtenir un rendement maximum ; ils se présentent sous la forme d'un clavier de machine à écrire (manipulateur), ce qui supprime tout apprentissage préalable ; il forme avec le récepteur monté sur le même socle un ensemble dont les dimensions et le poids n'excèdent pas ceux d'une machine à écrire ordinaire ; il n'exige pas la présence du destinataire, et, l'expéditeur peut transmettre à tout instant, sans appel préalable.

1837 ...année ou STEINHEIL, depuis Munich, fut le premier de tous ceux utilisant des signaux marqués sur une bande de papier ...

1933soit 96 ans QUE DE PROGRES ENORMES !

(NDLR : 1933.....1991 = 58 ans ! que d'autres !!!!!)

TELEGRAPHIE MULTIPLEX HARMONIQUE

Grâce à la lampe à triode que l'on a pu utiliser comme génératrice de fréquences au départ, et comme préamplificatrice, sélectrice et détectrice à l'arrivée, la télégraphie multiplex, née aux environs de 1893 (MERCADIER, MAGUNNA) est entrée vers 1931 dans une phase active; l'instabilité des circuits aériens n'avait pas permis à la télégraphie harmonique par courants alternatifs de courants acoustiques de se développer; aujourd'hui (1933 !), qui offrent un équilibre et une stabilité absolus, et la lampe triode avec les traits souterrains la télégraphie harmonique permet la superposition d'un nombre élevé de transmissions simultanées sur un même circuit ; Il suffit pour cela de supprimer, dans la transmission de la parole, les fréquences supérieures à 2.500Hz par seconde, qui ne sont pas indispensables pour une bonne audition téléphonique.

TELEGRAPHIE SANS FIL

La télégraphie sans fil ou radiotélégraphie est un procédé de télécommunication utilisant pour la transmission des signaux les effets d'induction électromagnétique qui se propagent d'un circuit émetteur parcouru par un courant d'intensité variable à un circuit induit récepteur.

Il existe bien d'autres procédés de transmission entre deux points non reliés par un fil conducteur (optique par exemple) mais on a convenu de réserver cette dénomination aux systèmes qui mettent en oeuvre les oscillations électriques (ondes hertziennes).

La gamme utilisable s'étend de la fréquence de 10.000 Hz à la fréquence de 2 milliards de Hz par seconde (longueur d'onde allant de 30.000 mètres à 15 cm. Toutes ces ondes peuvent être engendrées, décelées (détectées) et reçues par des procédés identiques.

Au début, on fut amené à croire que les ondes lumineuses auxquelles les avaient d'ailleurs rattachées les célèbres travaux de HERTZ et de MAXWELL; on admet aujourd'hui que les ondes hertziennes se propagent simultanément de deux manières:

a) en suivant la surface conductrice du sol (faible portée)

b) en se propageant dans l'atmosphère où, grâce à l'existence des zones très ionisées, et par conséquent conductrices, (Couches Kennely, Heaviside) elles parviennent à franchir de très grandes distances.

T. P. S. (TRANSMISSION PAR LE SOL) ou encore TELEGRAPHIE SANS FIL DITE "TELLURGIQUE"

On a donné ce nom à un système de télégraphie dans lequel les ondes hertziennes, au lieu d'être transmises par l'atmosphère, sont conduites par le sol.

Ce système, dû au colonel DE PILDSOUSKY, consiste dans l'émission d'ondes produites au transmetteur par une décharge oscillatoire et reçues au poste récepteur au moyen d'un écouteur téléphonique.

Les 2 extrémités du poste radiateur sont reliées à 2 électrodes enfoncées dans le sol, l'appareil récepteur est relié à la terre de façon similaire. On met en oeuvre des courants alternatifs de fréquences assez basses (quelques centaines de Hz) susceptibles d'agir directement sur un téléphone. Avec une ligne d'émission de 50 m. une ligne de réception de 200m. et un parleur débitant dans le sol 0,4 A., on obtient des portées moyennes de 3 à 4 km.

ORGANISATION ET ADMINISTRATION (d'après des documents de 1932)

Le service télégraphique a pour objet l'établissement des lignes électriques utilisées pour la transmission des signaux ; la transmission ou l'échange des correspondances, par signaux (télégraphiques ou sémaphoriques) et par voie pneumatique.

Au temps de la télégraphie aérienne ou optique, sous la révolution, le Consulat, l'Empire et la Restauration, aucune loi n'interdisait aux particuliers la transmission des signaux télégraphiques (Heureux Hommes !!!...) Le monopole d'Etat date de la loi du 2 Mai 1837 qui punit d'amende, prison, destruction des appareils à quiconque transmettra sans autorisation, des signaux d'un lieu à un autre, soit à l'aide de machines télégraphiques soit par tout autre moyen.

Après la Loi du 29 Novembre 1850 sur la correspondance télégraphique privée, le texte fondamental du monopole fut le décret-loi du 27/12/1851 ; Aucune ligne télégraphique ne peut être établie ou employée à la transmission de correspondances que par le Gouvernement ou avec son autorisation (Chemins de Fer)".

C'est donc par la nécessité d'une autorisation que se manifeste le monopole d'Etat.

Le public est protégé par le principe de l'inviolabilité de la correspondance, et par le secret professionnel, imposé aux agents des PTT qui sont tous assermentés. Toutefois, l'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à l'occasion du service de la correspondance privée par la voie télégraphique.

L'Etat propriétaire de ses lignes, peut les établir sur les chemins publics, poser des conduites et supports sur les propriétés non closes et les bâtisses accessibles de l'extérieur. L'amende et la prison punissent toute dégradation ou tentative d'interruption.

Un grand nombre de pays ont adhéré à la Convention de Saint PETERSBOURG (22 Juillet 1875) pour l'établissement et l'entretien des lignes télégraphiques internationales.

Une entente assure aussi la protection des câbles sous-marins. Il existe à Berne un bureau international des administrations télégraphiques (coordination et renseignements).

Le réseau télégraphique intérieur en FRANCE comporte des centres de régions, reliés entre eux, pouvant communiquer directement avec tout le pays pour leurs besoins propres et pour ceux des divers bureaux de région. Chaque département constitue une sous région tous les bureaux d'Etat sont reliés au centre départemental, relié lui-même au centre de région. Paris est relié à tous les centres départementaux dont une partie communiquent directement entre eux suivant les nécessités du service. Certaines localités voisines, en relation fréquente, ont également des liaisons directes.

Les fils établis sur ce plan général aboutissent à des bureaux principaux correspondant, par des réseaux auxiliaires, à des bureaux secondaires.

Pour la radiodiffusion d'Etat, celui-ci a des centres émetteurs et récepteurs, des postes à ondes courtes, des réseaux de transmissions dans les régions frontalières, les uns et les autres assurant les liaisons européennes, coloniales, internationales, et avec les navires en mer. La FRANCE possède des câbles sous-marins à grande et à moyenne distances, entretenus au moyen de navires câbliers. Le téléphone est également utilisé pour l'envoi et la réception des télégrammes (taxes spéciales). Les télégrammes doivent être écrits lisiblement en caractères ayant leurs équivalents au tableau des signaux télégraphiques utilisés en FRANCE, en langage clair ou secret (convenu ou chiffré). Ils peuvent être expédiés avec réponse payée ou avec reçu au moment de la remise au destinataire.

suite dans prochaine pioche...